



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réseaux

Question écrite n° 24834

### Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité de promouvoir le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement. En termes quantitatif, un patrimoine vieillissant occasionne un gaspillage considérable ; selon une enquête de l'Institut français de l'environnement (IFEN), parue en décembre 2001, les fuites sur les réseaux d'eau représentent plus de 18 % de l'eau distribuée. Par ailleurs, en termes qualitatif, le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques portant sur la qualité de l'eau et de l'assainissement en France publié en mars 2003 souligne que « c'est dans les réseaux de distribution que se développent la plupart des risques hydriques liés à la constitution de biofilms pouvant abriter des agents pathogènes. La qualité de l'eau distribuée passe aussi par une réfection des réseaux ». Or, selon la même enquête de l'IFEN, le taux de remplacement (longueur des conduites remises en place divisée par la longueur du réseau existant) est actuellement de 0,6 %. Cela implique un rythme de renouvellement de l'ordre du siècle. Les dépenses liées au premier investissement ont été largement soutenues par les principaux partenaires financiers des collectivités locales, qu'il s'agisse des agences de l'eau ou des conseils généraux, Ces aides ont permis aux communes de s'équiper convenablement. Mais il est nécessaire de poursuivre ce soutien financier dans le cadre du renouvellement. Or ni les agences de l'eau ni les conseils généraux ne sont autorisés à intervenir financièrement en faveur de ces travaux. Face aux enjeux sanitaires, environnementaux et économiques liés au renouvellement des réseaux, il souhaite connaître quelle politique générale elle entend développer face à cette problématique et les moyens financiers qui pourront être mobilisés à ce titre.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la politique générale du Gouvernement en matière de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement. Selon une récente étude menée par l'office international de l'eau pour le compte du ministère de l'écologie et du développement durable, la France présentait en 1998 près de 250 000 km de canalisations d'eaux usées et entre 800 000 km et 850 000 km de canalisations d'eau potable. Si l'on considère l'ensemble de ces chiffres et se basant sur une hypothèse de renouvellement des conduites d'eaux usées vétustes avant 2015, l'estimation suivante en ce qui concerne les besoins de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement est de 1,5 milliard d'euros par an pour les réseaux d'eau et 800 millions à 1,3 milliard d'euros par an pour les réseaux d'assainissement. Sur les années 1990-2001, la moyenne des investissements pour les conduites d'eau potable et d'eaux usées se situe autour des 2,7 milliards d'euros par an. Ce chiffre prend en compte les extensions de réseaux, les travaux de réhabilitation ainsi que le renouvellement des conduites. Le financement du renouvellement, comme l'entretien des réseaux et installations, sont des dépenses de fonctionnement dont le financement doit être assuré par les redevances perçues auprès des usagers de ces services, s'agissant de services publics à caractère industriel et commercial. Ces dépenses ne peuvent donc pas bénéficier des aides à l'investissement accordées par l'État (fonds national de développement des adductions d'eau) et les agences de l'eau. La question des moyens dont disposent les collectivités pour assurer

la remise en état des réseaux a été abordée dans le cadre du débat sur la réforme de la politique de l'eau engagée depuis le début de l'année 2003. Ce point sera traité dans le cadre des propositions que fera le Gouvernement sur la base des conclusions de ce débat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gabriel Biancheri](#)

**Circonscription :** Drôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24834

**Rubrique :** Eau

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 2003, page 7049

**Réponse publiée le :** 30 mars 2004, page 2552